

La réforme des retraites est mal partie

Atlantico Jacques Bichot 9 sept 2018

www.atlantico.fr/decryptage/mobilisation-retraites-voila-solution-financiere-humaine-sauver-systeme-syndicats-philippe-crevel-jacques-bichot-eric-verhaeghe-3527443.html

1-Plusieurs organisations syndicales ont appelé à une mobilisation nationale des retraités pour ce 9 octobre. Alors que le gouvernement envisagerait l'idée d'introduire un âge "pivot" à 63 ans, plusieurs syndicats ont déjà fait connaître leur opposition à un tel projet. Comment trouver un point d'équilibre permettant de concilier nécessités financières et impératifs sociaux, quelle serait une solution socialement et politiquement acceptable ?

La réforme en cours de préparation suscite des craintes du fait que l'économie la plus substantielle décidée par le gouvernement est une revalorisation des pensions très inférieure à l'inflation. Donner des gifles n'est pas vraiment le moyen de se faire applaudir ! Cette erreur tactique incompréhensible conduit au rejet de la première réforme structurelle envisagée depuis la désastreuse réforme de 1982, qui a lourdement plombé l'évolution de nos retraites par répartition. Trop de générosité en 1982, trop de laderie aujourd'hui, décidément nos gouvernants ne trouvent pas le juste milieu.

La pollution de la réforme systémique en cours par des mesures de simple gestion aurait été bien moindre si la faible revalorisation des pensions était décidée par les gestionnaires des régimes, et non par le niveau politique. Malheureusement, le projet concocté par le Haut-Commissariat à la réforme des retraites ne s'attaque pas, en tous cas pour l'instant, à ce problème névralgique : confier la gestion aux gestionnaires et non aux politiques.

C'est la direction générale de la CNAV qui devrait décider du taux de revalorisation compatible avec les rentrées de cotisations et l'évolution du nombre des retraités, pas le gouvernement, ni a fortiori le législateur. Est-ce que le prix d'un modèle d'automobile est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration du constructeur ? Ces instances se prononcent sur les grandes lignes, sur la gouvernance, pas sur les mesures de gestion courante.

Les pouvoirs publics sont donc en train de payer l'erreur commise depuis des décennies en se chargeant de tout gérer, de tout décider, au lieu de construire un cadre institutionnel clair dans lequel une vraie direction du système de retraites par répartition dirigerait de manière vraiment responsable. La réforme en cours devrait mettre en place une telle structure, au sein de laquelle les décisions de simple gestion ne seraient plus politisées. Autrement dit, il faut sortir de l'Etat providence, dans lequel tout est politique, pour entrer dans un système d'assurances sociales défini par le législateur, mais géré par des professionnels.

2-Quelles sont les contraintes financières et démographiques auxquelles nous sommes confrontés et dont nous ne pourrions pas nous affranchir ?

Actuellement, les contraintes financières sont mal définies, parce que les finances de la sécurité sociale et celles de l'Etat ont été mélangées à plaisir, d'une façon qui ne permet à personne, pas même à la Cour des comptes, de connaître le véritable état des finances sociales. Le jeu des vases communicants, avec des subventions, des impôts affectés, des taxes

dédiées, des transferts entre branches de la sécurité sociale, change chaque année : ceux qui tirent ces ficelles répartissent le déficit public (Etat plus collectivités territoriales plus sécurité sociale au sens large, y compris notamment l'assurance chômage) comme bon leur semble, au hasard de luttes d'influence et d'arbitrages politiques.

Cela est grave car les contraintes sont lourdes. La contrainte démographique, bien entendu, qui pèse non seulement sur les retraites mais aussi sur l'assurance maladie, dont les dépenses, si on y incorpore la dépendance, sont destinées pour moitié aux personnes âgées. La faible natalité des années 1990 jointe à l'augmentation formidable de l'espérance de vie n'est pas suffisamment prise en compte. Quand les Français ont peu d'enfants, 30 ans plus tard ils n'ont pas de bonnes retraites, sauf à écraser ces malheureux enfants devenus adultes sous les cotisations et les impôts. On touche ici l'absurdité des règles d'attribution des droits à pension : tant que le droit positif fera comme si c'étaient les cotisations vieillesse qui préparent les pensions de ceux qui les paient, les gens seront plongés dans un monde magique, totalement imaginaire, et ils sont bien sûr désagréablement surpris quand la réalité bouscule les illusions instillées par des législateurs irresponsables.

A ce propos une erreur très symptomatique est commise couramment, y compris par des personnes et des institutions qui devraient savoir comment fonctionne réellement la retraite par répartition. On nous dit en effet : le problème des retraites vient du baby-boom 1945-1972, qui nous vaut des générations de « vieux » exceptionnellement nombreuses. Un tel propos est parfaitement stupide : si, au lieu du baby-boom, nous avions eu moins de 2 enfants par femme durant les trente glorieuses, et ensuite le taux de fécondité observé historiquement, nous serions tout autant dans la panade, car ce qui compte n'est ni le nombre de retraités en soi, ni le nombre d'actifs en soi, mais le rapport entre les deux. Nos problèmes de retraite ne viennent pas de la forte fécondité des parents de baby-boomers, mais de la faible fécondité des baby-boomers eux-mêmes.

On voit sur cet exemple à quel déni de réalité conduit le manque de bon sens en matière de fonctionnement des retraites par répartition. Il faudrait que Jean-Paul Delevoye, Emmanuel Macron, Edouard Philippe, chaque ministre, chaque député et chaque sénateur, prononce chaque matin en se réveillant la courte phrase qui mérite d'être appelée le théorème de Sauvy : « nous ne préparons pas nos retraites par nos cotisations, mais par nos enfants ». Tant que cette vérité élémentaire sera dissimulée par des illusions et par un droit positif digne, en matière de retraites, d'avoir été écrit par le Père Ubu, on pourra seulement rafistoler notre sécurité sociale, pas la rendre cohérente, équitable et solide.

3-Quels sont les enjeux sociaux à respecter, allant de la nécessité de sous catégoriser les retraités, ceux-ci n'étant pas un groupe homogène, à cette situation paradoxale qui tend à relever l'âge de la retraite alors que les séniors éprouvent de plus en plus de difficultés à être en emploi passé un certain âge ?

Certes, les retraités ne constituent pas un groupe homogène, pas plus que les moins de 25 ans ou les 25-60 ans. Mais cela n'empêche pas la société de fonctionner : bien au contraire, une certaine diversité est excellente, car nous nous enrichissons mutuellement de nos différences, tant qu'elles ne dégèrent pas en antagonismes. Cette diversité est précisément l'une des raisons pour lesquelles il serait bon d'avoir un système de retraites offrant des possibilités multiples, que ce soit pour l'âge de départ, pour la transition entre l'activité à plein temps et la retraite à plein temps, pour les arrangements matrimoniaux en matière de droits à pension, et ainsi de suite.

Les difficultés d'emploi des seniors ne sont pas globalement insurmontables. Au Japon, où la situation démographique est catastrophique, beaucoup de septuagénaires sont en activité – pas forcément la même que dix ou vingt ans plus tôt. Les pays nordiques et les Etats-Unis sont également bien mieux placés que la France en ce qui concerne le travail des seniors. Il faut arrêter de désirer un retrait massif de la vie active à 62 ans, alors qu'à cet âge les Français sont majoritairement en pleine forme physique et intellectuelle.

Justement, le passage à une retraite par points, organisée en un régime unique, peut offrir une formidable possibilité d'évoluer dans le sens d'une retraite plutôt choisie que subie. Fort heureusement, la population française est composée de personnes très différentes les unes des autres : pourquoi vouloir les soumettre à une retraite uniforme ? Chacun doit pouvoir, en fonction de ses desiderata, de sa vie de famille et des opportunités qui se présentent, organiser son troisième âge de manière spécifique. Si le Haut-Commissariat fait convenablement son travail, la retraite par points permettra de liquider une fraction seulement de ses points, de cumuler perception d'une pension et activité professionnelle, de revenir totalement ou partiellement sur une liquidation le jour où l'on a l'occasion et l'envie de reprendre une activité professionnelle. Elle permettra aussi des arrangements matrimoniaux sur mesure, en remplacement des règles rigides mais différentes selon les régimes qui régissent actuellement les pensions de réversion.

La réforme des retraites peut donc constituer un progrès fantastique. Encore faudrait-il que la sottise, hélas si répandue dans la sphère politique, laisse la place à une imagination réaliste. Entre ceux qui promettent que demain on raserait gratis, et les conservateurs pur sucre aux yeux desquels les réformes de grande envergure sont irréalisables, il existe un chemin qui peut nous mener à de très grandes améliorations de notre système de retraites par répartition, épaulé par un recours raisonnable à la capitalisation.

Emprunter ce chemin requiert une véritable révolution intellectuelle, le passage d'un droit positif mensonger à une législation respectueuse des réalités économiques : ce ne sera pas facile, et il y faudra très probablement une seconde étape (axée sur le théorème de Sauvy) après la première étape (unification du système grâce au passage aux points), mais ce sera passionnant – et ce qui est passionnant se réalise rarement sans difficultés.